

Lignes de force du Congrès de la CSC wallonne 2026

Convention rédactionnelle : veuillez noter que l'uniformisation de certains termes nécessitant l'utilisation du point médian (p.e. : travailleur·euse·s) sera effectuée dans la version finale intégrant les amendements qui seront adoptés.



Introduction

Un rêve général pour renforcer notre pouvoir d'action

Depuis notre dernier congrès en 2022, le monde a profondément basculé. Conflits internationaux, crises économiques, sociales, climatiques à répétition, durcissement des politiques, inégalités sociales croissantes… : les signaux d'alerte se multiplient. Ici même, en Wallonie, l'année 2024 a marqué un tournant politique majeur avec l'arrivée d'un gouvernement résolument ancré à droite. Un gouvernement qui fait des choix en rupture avec les valeurs de solidarité et qui s'attaque frontalement aux conquêtes sociales et au mouvement syndical.

Les assauts sont concrets, nombreux et assumés : remise en cause des cellules de reconversion, fragilisation des dispositifs d'aide à l'emploi, recul des incitants à la formation, atteintes à la viabilité des services publics et des secteurs de la santé, à la culture et à l'enseignement, recul ou manque d'ambition des politiques nécessaires pour répondre à l'urgence climatique et engager une transition écologique juste, etc. Derrière ces décisions, ce sont des travailleuses et des travailleurs que l'on précarise, des droits que l'on affaiblit, des solidarités que l'on menace, une société qu'on déstructure et des ressources vitales qui s'épuisent.

Face à cela, une chose est claire : nous ne céderons pas. Partout, les luttes s'organisent, se renforcent et, parfois, permettent d'arracher des victoires. Mais le rapport de force actuel nous rappelle une évidence : il est temps de repartir à l'offensive. Non pas seulement pour défendre ce qui existe, mais pour récupérer des droits et insuffler une autre vision de la société, la nôtre, plus juste, plus solidaire, plus humaine, plus égalitaire, plus démocratique, pacifique et respectueuse des ressources de la planète.

C'est dans cet esprit que s'inscrit ce congrès. Un congrès de combat, mais aussi d'espoir et de construction d'alternatives, le tout dans une double dynamique.



D'une part, depuis plusieurs années, nous portons une ambition forte : celle du bien-vivre, inspirée du *Buen vivir*[1], qui place l'humain, la collectivité, la solidarité et le respect du vivant au cœur du projet de société. C'est aussi une réponse aux défis climatiques et environnementaux, un modèle qui refuse la logique de profit à tout prix, qui défend le partage des richesses, qui valorise les services publics et le vivre-ensemble, qui veille à répondre aux besoins de toutes et tous dans le respect des limites environnementales et des ressources disponibles. Notre vision syndicale s'inscrit dans un combat contre les inégalités en s'attaquant à leurs racines: la domination capitaliste, patriarcale et raciste.

D'autre part, face aux reculs imposés par les gouvernements en place, cette ambition doit devenir un levier de mobilisation collective. Nous devons la renforcer, l'actualiser, et surtout la traduire en propositions offensives qui nous permettent de sortir des sentiers battus.

À l'issue des pré-consultations menées dans toute la Wallonie début 2026, une conviction s'impose : le moment est venu de franchir un cap. C'est pourquoi nous portons aujourd'hui des lignes de force claires pour faire vivre ce projet, tout en affirmant de nouvelles revendications fortes et structurantes, autour de quatre dimensions essentielles :

- la justice salariale, à travers la question des revenus minimums, maximums et des écarts salariaux ;
- le renforcement des services publics et collectifs, leur accessibilité et leur gratuité ;
- le développement d'une véritable économie du bien-vivre socialement juste, fondée sur des modèles durables et au service de toutes et tous ;
- la conquête de temps libéré, pour permettre à chacun et chacune de vivre pleinement.

Ces quatre dimensions participent d'un même projet de société : construire une Wallonie plus juste, plus solidaire et plus durable, capable de répondre aux besoins essentiels de toutes et tous, tout en faisant face aux défis sociaux, économiques, climatiques et environnementaux auxquels nous sommes confrontés.

[1] Pour rappel, comme nous le mentionnions lors du Congrès de la CSC wallonne de 2022, « le « Buen vivir » (« bien vivre ») est un concept emprunté aux peuples indigènes d'Amérique du sud. L'idée centrale du Buen vivir est de faire primer la collectivité sur la propriété. Il considère qu'un développement humain durable ne peut se faire qu'en harmonie avec la nature dont il faut prélever les ressources avec parcimonie, et qu'il doit s'appuyer sur une vie communautaire faite d'entraide, de solidarité, de responsabilités partagées, et de production collective au bénéfice de toutes et tous. »



Plus que jamais, l'heure est à l'organisation collective des travailleurs avec ou sans emploi, avec ou sans papiers et à la mobilisation. Il est urgent de reprendre confiance en notre capacité collective à transformer la société. Faisons entendre nos voix. Construisons ensemble un rapport de force à la hauteur des enjeux. Car notre ambition est claire : transformer le rêve en réalité, et faire du bien-vivre une conquête pour toutes et tous.



Section 1

Pour une juste rémunération : Réduire les inégalités salariales pour mieux vivre en Wallonie

Bien vivre, c'est aussi être justement payé

Bien vivre en Wallonie, ce n'est pas seulement avoir un emploi. C'est pouvoir vivre dignement de son travail. La juste rémunération doit garantir à chacune et chacun un revenu permettant de vivre dignement et de se projeter sereinement dans l'avenir. Elle ne peut se limiter à couvrir le strict nécessaire ou à assurer la simple survie, mais doit également permettre de faire face aux imprévus. Une rémunération juste doit enfin donner à toutes et tous les moyens de participer pleinement à la vie citoyenne, sociale et culturelle.

Aujourd'hui, trop de travailleurs en Wallonie font le constat inverse : ils travaillent et, même à temps plein, parfois en cumulant plusieurs jobs, peinent à joindre les deux bouts, voient les écarts de revenus se creuser, et ont le sentiment que les fruits de la richesse collective leur échappent. Dans le même temps, les rémunérations les plus élevées, notamment au sommet des entreprises, continuent de progresser à un rythme déconnecté de la réalité vécue par la majorité des travailleurs. Cette situation n'est pas seulement injuste : elle est insoutenable socialement, économiquement et démocratiquement.

Dans le cadre du Congrès « Bien-vivre en Wallonie : Rêve Général », la CSC wallonne affirme qu'il n'y a pas de bien-vivre sans juste rémunération et sans une fiscalité juste .

Des écarts toujours plus marqués

La Belgique reste un pays où les inégalités salariales sont plus contenues que dans d'autres économies libérales. Mais cette réalité masque quatre évolutions préoccupantes : une augmentation des hauts salaires et des bonus dans certains secteurs, une stagnation ou une lente progression des bas salaires, une multiplication des contrats précaires faisant pression à la baisse sur les salaires et une multiplication des formes de rémunération alternatives profitant surtout aux plus hauts revenus.



Dans certaines entreprises privées ou publiques, l'écart entre le salaire le plus bas et le plus élevé atteint des niveaux injustifiables. Les dirigeants du BEL 20[2] gagnent en moyenne 50 fois plus que leurs employés (environ 250.000 euros par mois !), avec des écarts encore plus énormes pour certaines entreprises pharmaceutiques : le patron d'UCB gagne 200 fois plus que ses employés. Le travail d'un dirigeant vaut-il 5, 20, 50 ou 100 fois celui d'un travailleur ? Ces écarts ne font que s'accentuer depuis 10 ans : les rémunérations des dirigeants ont augmenté trois fois plus vite que celle des travailleurs.

- ## Des travailleurs qui ne vivent pas de leur travail

Malgré les mécanismes d'indexation, une partie croissante des travailleurs dépend de prestations sociales complémentaires, renonce à des dépenses vitales (énergie, logement, alimentation, soins de santé, etc.) et, in fine, subit une précarité de plus en plus forte. Certaines catégories de la population sont davantage impactées : les travailleuses à temps partiel subi, les travailleurs atypiques, les jeunes. Cela remet en cause un principe fondamental : à travail égal, salaire égal. La lutte contre les inégalités salariales passe par la revalorisation des métiers dans lesquels ces publics spécifiques, principalement des femmes, sont occupés.

Défendre une juste rémunération, c'est aussi défendre une protection sociale forte qui garantit des conditions de vie dignes tout au long d'une carrière.

- ## Une tension salariale injustifiée et démobilisatrice

Les écarts excessifs affaiblissent la cohésion dans les entreprises et créent un sentiment d'injustice profond. Ils sont aussi inefficaces économiquement parce qu'ils ne garantissent ni une meilleure performance, ni une meilleure gouvernance.

Notre revendication : réduire la tension salariale

Face à ces constats, la CSC wallonne propose un objectif clair et mobilisateur : nous devons limiter l'écart entre le revenu le plus bas et le plus élevé à un ratio de 1 à 5 (toute rémunération et avantages compris) dans les entreprises et l'administration. Ce ratio permet de rétablir un principe de justice interne et de reconnecter les rémunérations à la réalité du travail. Il est toutefois essentiel que la réduction de la tension salariale n'augmente en aucune manière la part du capital dans la répartition entre capital et

[2] Les 20 plus grosses entreprises belges cotées en bourse.



travail. En effet, une réduction de la tension salariale qui, en réduisant les plus hauts salaires sans augmenter les plus petits, diminuerait la part totale du travail par rapport au capital, serait totalement inacceptable.

Par ailleurs, la CSC wallonne insiste sur le rôle essentiel de la fiscalité et para-fiscalité dans la réduction des inégalités. En ce sens, le renforcement de la progressivité fiscale et l'abolition de l'exemption des cotisations patronales pour les plus gros salaires restent des revendications centrales.

Cette proposition s'inscrit pleinement dans l'histoire de la CSC. Les congrès wallons précédents (2017 et 2022) ont déjà dénoncé les inégalités croissantes et appelé à une meilleure répartition des richesses. La présente ligne de force prolonge et concrétise ces orientations.

Toutefois, cette tension salariale comprimée doit s'assortir de balises très claires pour éviter les écueils. En effet, depuis quelques années, plusieurs phénomènes concomitants ont été mis en place par les employeurs pour rémunérer les plus gros salaires et éluder la sécurité sociale et l'impôt. Le plus visible est sans doute l'explosion des avantages extralégaux en tout genre, qui minent la sécurité sociale et profitent essentiellement aux salaires les plus élevés. Cette dérive a notamment été encouragée par une norme salariale anémique depuis plusieurs années, imposée par la loi de 1996, aggravée par son adaptation en 2017. Nous demandons avec force sa suppression.

Un autre phénomène, plus discret sans doute, est le passage au statut d'indépendant ou de société de bon nombre de cadres supérieurs dans un premier temps, et d'employés dans un second temps. Ce tour de passe-passe juridique ne se justifie pas d'un point de vue légal : ces « faux » indépendants travaillent avec une seule autorité hiérarchique. C'est une manière pour les entreprises d'échapper aux échelles barémiques en vigueur d'une part, et d'autre part, de se délier d'obligations d'employeur à employé, ce qui n'est pas toujours confortable pour les travailleurs concernés, que ce soit en matière de protection sociale ou de droit du travail.

Un dernier risque contre lequel il faudrait se prémunir est le renforcement du recours par les entreprises à la sous-traitance. Ce recours permettrait en effet aux entreprises d'atteindre le ratio de 1 à 5 en externalisant les plus petits salaires.

À côté de ces 3 exemples, nous déplorons la généralisation des mécanismes de négociation individuelle de la rémunération dans son ensemble qui tend à augmenter les inégalités entre travailleurs et nous réitérons notre attachement à la négociation collective, seule manière de garantir des augmentations de salaire justes. Nous nous en



référons aux revendications syndicales adoptées notamment lors du dernier Congrès fédéral de la CSC, par exemple, dans le cas du plan cafétaria.

Extraits du Congrès fédéral de la CSC (2024)

« Les salaires bruts constituent pour la CSC la base d'une rémunération correcte. Les formes de rémunération extralégales et inégalitaires supplémentaires doivent être éliminées et régularisées en faveur d'une rémunération normale assortie des cotisations et impôts correspondants. » (Page 16)

Il faudra tenir compte de ces écueils probables pour ne pas dévoyer la revendication de la tension salariale de son objectif initial.

Revaloriser les bas revenus : une priorité absolue

Réduire les écarts ne suffit pas. Il faut aussi tirer vers le haut les plus bas revenus. La CSC wallonne revendique un revenu minimum qui permette réellement de bien-vivre en Wallonie. Il s'agit non seulement d'un revenu qui couvre les besoins essentiels tels que l'énergie, la mobilité, le logement, les soins de santé et l'alimentation, mais aussi qui permette à chacun.e de profiter de la vie, d'avoir le temps de s'impliquer dans la vie culturelle, sportive, associative ou militante, et de pouvoir faire face en cas de pépin. La rémunération du travail doit retrouver une place prioritaire dans le partage de la valeur ajoutée produite par les entreprises. C'est pourquoi la CSC revendique une augmentation du revenu minimum.

Aujourd'hui[3], le revenu minimum mensuel moyen garanti (RMMMG) est de 2.233,61 euros brut par mois. Au contraire d'une approche fiscale très hypothétique, la CSC wallonne souhaite revaloriser ce revenu minimum garanti de 500 euros pour atteindre : 2.733 euros brut par mois pour un temps plein. Nous devons aussi garantir à tous les travailleurs à temps partiel involontaire un revenu total (salaire + allocations sociales) au moins égal au RMMMG.

L'augmentation du revenu minimum est non seulement bénéfique pour les plus bas salaires, mais produit aussi un effet que les économistes connaissent bien : l'effet

[3] En novembre 2026.



d'entrainement. Le revenu minimum tire vers le haut toute la distribution salariale et barémique. Assorti à une tension salariale réduite, il permet de lutter contre les inégalités.

Un meilleur salaire pour tout le monde a aussi un effet bénéfique sur toute l'économie. Plus de salaire pour les bas salaires, cela signifie aussi une relance de l'économie par la consommation. Il est évident que les politiques d'austérité salariale tirent vers le bas la demande intérieure de biens et services. Il y a d'ailleurs fort à parier que la politique actuelle du gouvernement visant à appauvrir et précariser les plus précaires a déjà et aura encore un impact très important sur le dynamisme économique. Les bas revenus, les allocataires sociaux n'épargnent pas : ils consomment et dépensent tout leur revenu dans leurs besoins primaires. Les priver d'une partie de ce revenu est un non-sens économique. La distribution primaire des revenus est le point de départ de l'action syndicale et le meilleur moyen pour inverser la tendance actuelle, qui rémunère toujours plus le capital et les dividendes, et de moins en moins les réels producteurs de richesse que sont les travailleuses et travailleurs de Wallonie.

Un cap pour mobiliser

Dans un contexte de crise sociale, économique et démocratique, la juste rémunération est un enjeu central. Pour mieux vivre en Wallonie, il nous faut rêver grand et revendiquer une tension entre les revenus de 1 à 5, dans les entreprises publiques et privées, d'une part, et d'autre part, revaloriser de 500 euros le revenu minimum mensuel moyen garanti.



Section 2

De l'importance des services publics et collectifs… et de leur gratuité

Un petit rappel (qui s'impose ?)

En matière de services publics et collectifs, la CSC wallonne a déjà une kyrielle de positionnements (c'était d'ailleurs particulièrement le cas en 2022), dont il n'est pas nécessairement fait état ci-dessous. Il va de soi qu'ils restent valables. Les dimensions soulevées ci-dessous sont celles qui ont été mentionnées lors des consultations et qui sont dès lors,

Les revendications qui suivent s'inscrivent dans une vision globale du bien vivre ("Buen vivir"), qui place la collectivité, la solidarité et la cohésion sociale au cœur du projet de société. Dans cette perspective, les services publics et collectifs ne constituent pas uniquement des instruments d'action publique, mais bien les conditions fondamentales d'une vie digne et égalitaire pour toutes et tous indépendamment de l'âge, des revenus et du lieu d'habitation. Toute cette vision ne peut se concrétiser sans la garantie d'une fiscalité juste pour financer ce modèle.

Protéger les services publics et collectifs de la marchandisation

En 2026, que ce soit au niveau régional, fédéral et européen, la marchandisation a le vent en poupe, portée par les gouvernements successifs et ce, au prétexte fallacieux que le privé marchand serait plus efficace et que notre dette publique serait insoutenable. La marchandisation ne tient pas compte des capacités financières de la personne. Elle



produit de nombreux effets concrets et délétères : elle entraîne une sélection des bénéficiaires en fonction de leur solvabilité ainsi qu'une sélection des services à rendre en fonction de leur rentabilité économique. Elle provoque également une détérioration des opérateurs publics et non marchands, sur qui se reportent la concentration des bénéficiaires non solvables et des services les plus coûteux. Notre opposition à la marchandisation s'inscrit également dans une critique plus large d'un modèle économique fondé sur le profit à court terme et à tout prix, l'exploitation des travailleurs, modèle qui accroit les inégalités, qui fragilise les droits fondamentaux et qui applique aveuglément des politiques inefficaces d'austérité.

Pour la CSC wallonne, c'est inacceptable. Au contraire, nous défendons un autre modèle de société : un modèle fondé sur la solidarité, la redistribution des richesses, l'accès universel aux biens et services essentiels et l'inclusion de toutes et tous.

Une société qui inclut, plutôt qu'elle n'exclut

Pour la CSC wallonne, cette inclusion se traduit par davantage d'accès à des services publics et collectifs, qui, par définition, sont des leviers de cohésion sociale. L'accessibilité aux services publics et collectifs doit être pensée de manière globale, selon quatre dimensions complémentaires :

1. financière (capacité réelle à accéder au service) ;
2. territoriale et physique (proximité, accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et à besoins spécifiques) ;
3. culturelle et administrative (compréhension, accompagnement humain, alternatives au numérique) ;
4. temporelle (délais d'attente raisonnables et non conditionnés par la capacité à payer).

Nous tenons ici à réaffirmer la complémentarité entre les services publics et les services non-marchands et l'importance de mener ensemble le combat contre la marchandisation. Les services publics et collectifs ne sont pas l'apanage exclusif de l'un ou de l'autre : chacun a ses forces propres, et c'est leur articulation qui permet de répondre au mieux aux besoins de la population. D'une part, il est essentiel de maintenir un service public fort et bien financé, garant de l'universalité d'accès et de l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire. D'autre part, le secteur non-marchand doit



bénéficier d'un refinancement garanti sur le long terme afin de garantir de bonnes conditions de travail au personnel et répondre à l'évolution des besoins de la population.

Au vu des assauts et des démantèlements répétés contre les services publics et collectifs, la CSC wallonne porte par ailleurs les revendications suivantes :

- nous exigeons une automatisation maximale des droits sociaux, dont les réductions ou exonérations fiscales afin de lutter contre le non-recours[4], l'exclusion liée à la complexité administrative ou à la fracture numérique ;
- ensuite, l'enjeu, c'est l'accessibilité financière des services (et, partant, l'inclusion sociétale que cela permet). Pour nous, cette accessibilité doit être pensé au départ d'une balise essentielle : celle des revenus à disposition (en intégrant l'ensemble du patrimoine), sur base desquels les gens contribuent au financement de la collectivité. Le financement public doit prioritairement couvrir l'offre de services plutôt que passer par des aides individuelles aux usagers, afin de préserver le caractère collectif des services et d'éviter leur mise en concurrence. En bref, il y a deux principes incontournables : la progressivité et la justice fiscale. Plus les gens ont des revenus, plus ils contribuent au financement des services publics et collectifs. Et inversement. Cette justice fiscale passe aussi pour la CSC wallonne par une (re)globalisation des revenus.
- pour poursuivre cette logique de progressivité, la CSC wallonne plaide pour limiter au maximum les effets de seuil[5] (en les lissant davantage) et que ceux-ci s'adaptent rapidement à l'évolution du coût de la vie ;
- enfin, les services publics et collectifs sont des points cardinaux dans notre société car ils permettent de sortir de l'individualisme. Sans services publics et collectifs, pas de services pour toutes et tous. L'accès aux services publics doit être considéré comme un droit et non comme un privilège. Parallèlement, il faut permettre à toute travailleuse, à tout travailleur, de s'absenter de son lieu de travail de manière justifiée et sans perte de salaire pour effectuer certaines démarches essentielles auprès d'un service public ou collectif (-y compris, par exemple, pour se rendre dans son syndicat pour créer son premier dossier de chômage temporaire-), lorsque celles-ci ne peuvent être réalisées en dehors de leurs heures de travail.

[4] Le non-recours aux droits fait référence à des situations où une personne ne bénéficie pas d'une aide sociale, d'une prestation, d'un service, etc. auxquels elle a pourtant droit.
[5] Dans l'octroi de certaines aides, des plafonds de revenus sont fixés par la législation. Dans pareils cas, le simple fait de « gagner » un euro de plus peut faire en sorte que la personne n'y a plus accès.



La CSC wallonne estime qu'il est important de relégitimer ces services publics et collectifs (et d'améliorer leur mode de financement via l'impôt). A son niveau, la CSC Wallonne s'engage à faire de la légitimation des services publics (et de leur financement via l'impôt) un enjeu d'éducation populaire et de communication auprès de ses délégués et affiliés.

A l'heure du repli sur soi, il est urgent de « faire société » ensemble. Dans cette optique, soutenir (financièrement mais pas que…) des lieux (maison de jeunes, café solidaire…) qui permettent de retisser du lien, d'échanger, de comprendre, de dialoguer entre les gens est primordial6. C'est pourquoi nous proposons la mise en place, au plus proche des citoyens, d'espaces de mutualisation, de troc d'équipements et de réparations. Des lieux accessibles à toutes et tous, où chacun pourrait emprunter, échanger ou mettre à disposition du matériel du quotidien (poussette, outils de bricolage, équipements de jardinage, etc.) : autant d'objets souvent coûteux et pourtant sous-utilisés. Cette mutualisation des équipements permettrait de réduire fortement les dépenses individuelles tout en limitant le gaspillage de ressources et la surconsommation avec un impact positif sur l'environnement.

Plus globalement, pour un financement juste des services publics, tout transfert de compétences entre niveaux de pouvoir (ou de fusion d'entités) doit s'accompagner d'un financement intégral, structurel et indexé des charges qui y sont liées. Il ne peut être admis qu'une réforme génère des économies pour une autorité publique en reportant simplement les coûts ou les responsabilités liées sur une autre autorité, les pouvoirs locaux ou les acteurs associatifs.

D'abord, on recollectivise…

Partant de ces différents éléments, et grâce à l'aide et aux apports de ses militant.e.s lors de la phase de pré-consultations, la CSC wallonne plaide pour une recollectivisation de certains biens et services. Il est nécessaire de s'inscrire dans une logique plus large de garantie des droits fondamentaux, tels que l'accès à la santé, à l'enseignement et à la formation, au logement, à la mobilité, à l'énergie, à l'eau, etc. qui ne peuvent être laissés aux seules logiques de marché.

[6] Une étude (sérieuse) a établi une corrélation forte entre la fermeture de « bars PMU » en France et la montée de l'extrême droite. Voir : https://www.cepremap.fr/2026/01/quand-les-bars-tabacs-ferment-lerosion-du-lien-social-local-et-la-progression-du-vote-dextreme-droite-en-france/



Cette recollectivisation doit aller de pair avec un renforcement de la démocratie sociale au sein des services collectifs. Les travailleuses et travailleurs ainsi que leurs représentants doivent être pleinement associés aux réflexions et aux décisions relatives à l'organisation du travail, à l'évolution des missions et des moyens et aux conditions permettant de garantir un service de qualité à la population.

… pour que la digitalisation ne rime pas avec exclusion

Un élément structurant des discussions a été la numérisation croissante de la société et la digitalisation concomitante de nombreux services publics et collectifs. Une digitalisation qui engendre de la vulnérabilité numérique, qui accentue les inégalités, qui précarise certains publics et engendre une surexploitation des ressources. Dans ce cadre, le maintien de guichets physiques, de procédures papier et d'un accompagnement humain doit être garanti comme un droit fondamental. En effet, nul ne peut perdre un droit, subir une sanction, supporter un coût supplémentaire parce qu'il choisit (ou doit recourir) à une procédure non numérique. Toute procédure numérique doit dès lors disposer d'une alternative humaine et accessible. En ce sens, nous exigeons le refinancement massif des administrations afin de garantir le maintien d'un accueil humain dans tous les services publics et des guichets physiques et accessibles sur l'ensemble du territoire.

Face à ces enjeux majeurs, la CSC wallonne porte également d'autres revendications :

- le nombre d'Espaces Publics Numériques (EPN)[7] devrait être augmenté et leurs horaires d'ouverture étendus ;
- les EPN ne suffisent pas. Il faut aussi développer une offre de services là où les gens vivent (maisons de repos et maisons de repos et de soins (MR-MRS), etc.) ;
- l'offre de formation ainsi que le nombre de formateurs au numérique doivent être revus à la hausse et refinancés conséquemment pour soutenir et renforcer l'autonomie des citoyens wallons ;
- développer ou renforcer un soutien administratif gratuit en leur sein pour aider les citoyens à faire face à la digitalisation de leurs services ;
- du matériel informatique doit être mis à la disposition des personnes qui en ont besoin ;

[7] Un « Espace Public Numérique (EPN) est une structure de proximité ouverte à tous équipée de matériel informatique et connectée à Internet ».



- les tarifs des télécoms (GSM, téléphonie, Internet, TV) doivent garantir à chacune et chacun un forfait de base gratuit (pour permettre aux citoyens de remplir les obligations administratives nécessitant l'usage du numérique), les tarifs n'augmentant ensuite que progressivement et de manière raisonnable en fonction de la consommation.

… pour rendre les tarifs des crèches et MR-MRS progressifs

Que ce soit dans le domaine de la petite enfance ou dans celui de l'aide aux personnes, la CSC wallonne revendique un système de tarification progressive (selon les revenus) tant des crèches et des maisons de repos et des maisons de repos et de soin (MR-MRS), quel que soit leur statut. Ces structures nécessitent un soutien financier public à la hauteur de leurs missions. Toutefois, une tarification plus avantageuse doit s'accompagner de mécanismes garantissant l'accès effectif de tous aux places disponibles. Sans une augmentation de l'offre et la mise en place de quotas ou de critères de réservation pour certains publics, le risque est réel de voir une partie de la population se retrouver exclue faute de places suffisantes. L'accessibilité financière doit donc aller de pair avec une accessibilité réelle aux services.

La CSC wallonne promeut toutes les initiatives visant à financer le développement d'un modèle public et non marchand des institutions citées et visant à réduire drastiquement la part du secteur commercial.

Rappelons que l'accès à un milieu d'accueil de la petite enfance constitue un droit fondamental de l'enfant et est un maillon essentiel de réduction des inégalités sociétales : inégalités de genre, inégalités de santé, inégalités d'opportunités de socialisation.

… pour ne pas pénaliser les aidants proches

Dans la continuité, la CSC wallonne exhorte à ce que les aidants proches bénéficient d'une reconnaissance renforcée. Vu l'importance de ce rôle, nous demandons que le.la travailleur.euse avec ou sans emploi puisse conserver l'intégralité de son salaire (ou de son allocation), le temps nécessaire à la prise en charge des personnes qui en ont besoin.

… pour des soins de santé plus accessibles

En matière de santé, la CSC wallonne rappelle que la santé ne dépend pas uniquement de l'accès aux soins, mais aussi et surtout de déterminants sociaux (logement, emploi,



éducation, environnement, alimentation, liens sociaux). La priorité doit donc être donnée à la prévention et à la promotion de la santé et à l'utilisation plus efficiente de l'outil Réseau Wallon santé (historique santé des personnes, traçabilité des maladies professionnelles, etc.). Dans cette optique, la CSC wallonne revendique un refinancement structurel du système de soins de santé.

Malgré la résilience de notre système de sécurité sociale et mutuelliste, se soigner coûte cher. Pour limiter ces obstacles financiers, la CSC wallonne tient à rappeler, comme elle l'avait déjà fait en 2022, son attachement « au modèle des maisons médicales au forfait qui basent leur pratique sur une approche globale et préventive de la santé, ainsi que sur la proximité géographique, de l'étendre à tout le territoire wallon et de leur assurer une plus grande visibilité auprès de la population. La CSC wallonne reste toutefois attentive à ce que chaque citoyen puisse librement faire son choix entre les différents systèmes de soins »[8].

Par ailleurs, pour diminuer les obstacles géographiques à l'accès aux soins, la CSC Wallonne demande la suppression du numerus clausus ainsi que la mise en place de mesures permettant une répartition des professionnels de santé selon les besoins territoriaux et collectifs. Pour garantir l'accessibilité financière, la CSC Wallonne défend l'obligation de conventionnement pour tous les professionnels de soins dont la pratique est - au moins en partie - prise en charge par la Sécurité sociale.

… pour ne pas pénaliser des enfants

Dans le domaine scolaire et parascolaire, la CSC wallonne veut lutter en priorité contre le définancement et plaide pour un subside de l'accueil extrascolaire et de toutes les activités parascolaires (sport, culture, etc.) selon un tarif progressif en fonction du revenu des parents. La CSC wallonne rejoint la CSC francophone pour une accessibilité renforcée aux activités culturelles et sportives en Région wallonne.

… pour rendre le logement plus accessible

Le logement constitue un droit fondamental et un déterminant central de la qualité de vie. Les politiques publiques doivent dès lors garantir un accès réel à un logement décent, notamment via la régulation du marché immobilier. Aucun ménage ne devrait consacrer plus de 30 % de ses revenus disponibles au logement. Les politiques publiques doivent être évaluées au regard de cet objectif.

[8] Extrait de la Ligne de force 30 du Congrès de la CSC wallonne, 2022.



Il est plus qu'urgent d'accroître le parc de logements publics. Vu les défis liés aux besoins en logements et à la rénovation énergétiques du parc de logements publics, des investissements publics massifs dans la création et la rénovation écoresponsable des logements sociaux (avec une attention particulière pour des logements pouvant accueillir des familles monoparentales, des familles nombreuses, des familles en garde alternée, etc.) sont plus que jamais nécessaires. Dans cette optique, la CSC wallonne exige une norme minimale d'investissement, tant en nouveaux logements qu'en rénovation des logements publics existants.

Par ailleurs, pour rendre le marché locatif privé plus accessible, il est urgent de mettre en place une grille coercitive des loyers, de lutter contre les marchands de sommeil et de soutenir la politique des agences immobilières sociales (AIS).

Des solutions innovantes inspirées de l'habitat partagé (du type « logement kangourou ») et solidaire mériteraient également d'être encouragées pour favoriser la cohabitation entre différentes générations ou différents types de ménage, via une adaptation du cadre réglementaire et des soutiens financiers spécifiques. De telles initiatives permettraient de mieux utiliser les espaces disponibles et de lutter contre la crise du logement et l'isolement social.

Enfin, au vu du nombre de bâtiments qui restent inoccupés, il est également temps de légiférer pour imposer une obligation d'entretien et de mise en location de ces bâtiments (publics et privés). La CSC wallonne plaide par ailleurs pour que les prêts hypothécaires soient plus accessibles (en prêtant par exemple 115 % de la somme à emprunter).

… pour une banque entièrement publique

Le lien est tout trouvé pour revendiquer une banque qui soit détenue à 100% par l'Etat belge ET qui soit au service de la et des collectivité(s), avec un accès aisé pour les exclus de la digitalisation.

Il s'agit également d'imposer aux banques (privées et publiques) un nombre suffisant de distributeurs d'argent (où l'on peut également déposer de l'argent) pour couvrir l'ensemble du territoire wallon, sans répercussion de ces coûts sur l'utilisateur.

Enfin, la régulation du système bancaire dans son ensemble doit être renforcée.



…pour une gestion collective et démocratique de la production d'eau et d'énergie

L'eau est un bien commun essentiel et un droit fondamental. Afin de garantir à toutes et tous un accès à une eau de qualité à un prix juste, sa production, sa distribution et sa gestion doivent rester entièrement publiques.

La CSC wallonne défend donc une gestion de l'eau fondée sur l'intérêt collectif et non sur la recherche de profits, avec des investissements publics suffisants pour entretenir et moderniser les infrastructures, limiter les pertes et préserver durablement cette ressource.

Pour assurer la transition écologique et énergétique, la Région wallonne doit également reprendre la main sur le secteur énergétique en le recollectivisant. Cela passe par la garantie, pour toutes et tous, d'une énergie accessible et durable et par un rôle central donné à l'État et aux initiatives citoyennes dans ce secteur essentiel (notamment concernant les énergies renouvelables).

… pour le bien-être des travailleuses et travailleurs des titres-services

Comme nous l'avons mentionné en introduction, la marchandisation se fait au pas de charge. Face à cette marchandisation accrue du secteur des titres-services, la CSC wallonne plaide pour un service public et collectif (non-marchand), via l'économie sociale notamment, de l'aide à domicile avec des conditions de travail de qualité et qui ne rentre pas en concurrence avec les services d'aide aux familles. Les titres-services, financés par la collectivité, ne doivent pas alimenter les caisses des grandes entreprises privées et marchandes du secteur.

… pour un soutien des personnes fragilisées et/ou porteuses de handicap

La CSC wallonne demande le renforcement des moyens collectifs à destination des personnes fragilisées et/ou porteuses de handicap (entre autres en matière d'accessibilité et de mobilité, d'offre publique et collective de services dédiés, de support des entreprises de travail adapté (ETA), etc.).



… pour soustraire la formation à la marchandisation

Pour terminer cette liste non exhaustive de secteurs où il est urgent d'enrayer la marchandisation pour recollectiviser l'activité et la confier à la collectivité, il faut épingler le secteur de la formation (professionnelle). La marchandisation du secteur n'est pas neuve mais sous l'impulsion du gouvernement wallon actuel, elle ne cesse de s'intensifier, au détriment des services publics (le FOREM, notamment) et collectifs non-marchands. En effet, l'enseignement et de nombreuses associations de formation (CISP, Régie de quartier, MIRE…) se voient diminuer leur financement au nom de la pseudo-efficacité redoutable du secteur privé marchand.

Dans cette optique, la CSC wallonne exige le maintien des financements des secteurs publics et collectifs non-marchands pour que la formation (professionnelle) et la reconversion (professionnelle) se fassent au service des bénéficiaires et non des actionnaires et demande d'exclure les acteurs privés lucratifs du secteur de la formation professionnelle.

Par ailleurs, les dispositifs de soutien aux formations à l'initiative des travailleurs doivent être renforcés (notamment en ce qui concerne le congé-éducation payé ou le futur « Mon Capital Formation »).

… Et on rend gratuit…

Complémentairement aux revendications que nous portons pour recollectiviser une série de secteurs, la CSC wallonne porte aussi des revendications liées à la gratuité de certains biens et services. Cette gratuité doit être envisagée comme un outil de justice sociale et d'accès universel.

Il faut toutefois nuancer l'idée de gratuité. Un bien ou un service n'est jamais gratuit car il est financé par nos impôts. Ce faisant, il l'est de manière progressive, selon les revenus des citoyens. Et c'est, là, l'essentiel.

Dans ce contexte, il est important de mieux informer les citoyen·ne·s sur l'utilisation de ces contributions et de rendre plus visible ce qu'elles permettent de financer concrètement : soins de santé, pensions, allocations, enseignement, transports, services publics, etc. En effet, les cotisations et les impôts ne sont pas uniquement des prélèvements : ils financent des droits, des services et des mécanismes de solidarité dont chacun peut bénéficier au cours de sa vie.



… l'eau et l'énergie

En matière d'électricité et d'accès à l'eau, la CSC wallonne défend le principe d'un minimum vital gratuit (un certain nombre de KWh/mètres cube), permettant de répondre aux besoins essentiels et à chacune et chacun de vivre dignement, complété par une tarification progressive et solidaire pour les consommations supplémentaires.

Si le ménage se chauffe au moyen d'une énergie fossile, un soutien public équivalent doit leur être apporté tout en favorisant la transition vers un système de chauffage qui ne soit pas basé sur celle-ci. Entre-temps, des mesures concrètes et ciblées doivent être prises pour lutter contre la précarité énergétique. Il n'est pas admissible que des personnes en viennent à ne plus se chauffer car elles ne peuvent se permettre d'investir dans un système efficace ou de payer les prix qui s'envolent suite aux diverses crises énergétiques.

… les soins de santé de base

Le ticket modérateur est encore un frein important pour l'accès à la santé des plus précaires. Des propositions pour l'augmenter sont régulièrement abordées. Nous préconisons l'inverse : la gratuité des soins de base (médecine générale, dentisterie, etc.) et de la contraception.

… les transports en commun

La mobilité est un service essentiel : sa qualité et son accessibilité ne peuvent être déterminées uniquement par sa rentabilité financière. C'est pourquoi la CSC wallonne plaide pour une gratuité totale des transports en commun accompagnée notamment d'une augmentation significative de l'offre de transports en commun sur l'ensemble du territoire wallon : fréquence renforcée, nouvelles lignes, meilleure couverture des zones rurales et industrielles. La gratuité des transports en commun doit être pensée comme un droit universel à la mobilité, contribuant à la fois à la justice sociale et à la transition écologique.

Par ailleurs, la CSC Wallonne souhaite que le Gouvernement wallon se penche, sans tarder, sur des initiatives régionales d'investissements dans le secteur ferroviaire. Ces initiatives pourraient concerner tant la mobilité des personnes que la mobilité des marchandises : réouverture de points d'arrêt en relation avec la promotion des points multi-modaux, en relation avec les plans d'aménagement du territoire ou d'objectifs liés au tourisme, etc.



Complémentairement, afin de promouvoir l'usage des transports en commun, les parkings à proximité des TEC, des gares… doivent être gratuits pour les utilisateurs des transports en commun.

… toute la scolarité

La CSC wallonne tient à rappeler son attachement à la gratuité scolaire sous tous ses aspects. La gratuité scolaire participe à la lutte contre les inégalités dès l'enfance et doit s'inscrire dans une logique plus large de droit à l'éducation pour toutes et tous, indépendamment de la situation socio-économique. Rendre notre système d'enseignement plus égalitaire, accessible à tou.te.s et offrant des conditions dignes d'apprentissage à tous les jeunes n'est pas un coût mais bien un investissement dans les futures générations.

Nous pensons que l'ensemble de la scolarité (y compris l'enseignement non obligatoire) doit être gratuit pour éviter tout déterminisme social. La mixité sociale doit être imposée dès les premières années de l'enseignement à travers une révision du mécanisme des inscriptions et ce, pour une école soucieuse de toutes et tous et dont les moyens alloués permettent la véritable émancipation de chacun.

La gratuité de l'enseignement doit être considérée dans toutes ses dimensions essentielles : gratuité des fournitures, des sorties scolaires, des repas scolaires, du transport scolaire, etc.

Le système actuel d'accès aux bourses devrait être revu car il n'est plus en phase avec certaines réalités (familles monoparentales, par exemple). Tenant compte de ces réalités, un nouveau modèle de bourse d'étude devrait être proratisé aux revenus et permettre (en attendant une gratuité véritable) d'avoir un accès plus équitable aux études et aux frais qui y sont liés.

… la culture, l'éducation permanente, le sport

Dans un monde où nous avons besoin d'ouvrir le champ de nos possibles, de rêver et où l'accès à la culture constitue un levier essentiel d'émancipation et de cohésion sociale, la CSC wallonne plaide pour refinancer les organisations culturelles et pour favoriser une accessibilité renforcée pour tous les ménages wallons à la culture, au sport et aux académies, et ce dans toutes les institutions publiques et lieux subsidiés wallons.

Complémentairement, afin permettre à tout un chacun d'avoir accès à des lieux physiques qui permettent d'être en contact avec certains aspects de la vie culturelle, la



CSC wallonne plaide pour que des endroits similaires à ce qu'étaient les médiathèques puissent (re)voir le jour et bénéficier du soutien public qu'ils méritent. Elle réitère également son attachement aux télévisions locales, aux côtés des médias publics, qui sont des acteurs importants dans la lutte contre la désinformation.

Enfin, un constat s'impose : la publicité a progressivement colonisé nos espaces communs, jusqu'à être omnipotente au cœur même des médias publics. Pourtant, ces derniers devraient être des lieux d'information, de culture et de débat émancipés des logiques marchandes. La CSC wallonne plaide donc pour une disparition progressive de la publicité dans les médias publics. Réduire la place de la publicité, c'est refuser d'encourager un modèle fondé sur la surconsommation, la création artificielle de besoins et la marchandisation des services. C'est ouvrir la voie à une société qui valorise davantage le partage, la sobriété et le bien commun plutôt que l'accumulation et la compétition permanente pour capter l'attention. Les médias publics et de proximité, financés comme il se doit par la collectivité, doivent refléter ces valeurs.

… les services bancaires

Les tarifs bancaires augmentent considérablement malgré la suppression de services. Dans la lignée de sa revendication d'une banque 100% publique, les services bancaires de base (virements , etc.) devraient aussi, selon la CSC wallonne, être entièrement gratuits, qu'ils se fassent en présentiel ou en ligne.

Conclusion

Les propositions développées dans cette section ne constituent pas une simple addition de mesures. Elles traduisent un choix de société clair et assumé : celui d'une Wallonie où les droits fondamentaux sont garantis par des services publics et collectifs forts, accessibles et financés à la hauteur des besoins comme piliers du bien-être, de l'égalité et de la cohésion sociale.

Face à une marchandisation et une libéralisation galopantes qui fragilisent l'accès aux droits fondamentaux, la CSC wallonne affirme la nécessité de sortir d'une logique de marché pour revenir à une logique de droits. Se loger, se soigner, se déplacer, se former ou encore accéder à l'énergie, à l'eau, à la culture ou aux services bancaires de base ne doivent jamais dépendre de la capacité financière individuelle, mais bien relever de garanties collectives accessibles à toutes et tous.



Cette ambition repose sur plusieurs principes fondamentaux :

- une accessibilité universelle, pensée dans toutes ses dimensions (financière, territoriale, culturelle, temporelle, etc.) ;
- un financement solidaire et progressif, basé sur la justice fiscale ;
- une automatisation des droits, afin de lutter contre le non-recours, les exclusions et les inégalités d'accès ;
- une démarchandisation progressive des secteurs essentiels ;
- et une évaluation des politiques publiques, des moyens y alloués au regard du bien-être qu'elles produisent, au moyen d'indicateurs alternatifs.

Dans un contexte de crises multiples — sociale, démocratique, climatique, économique —, renforcer ces services n'est pas un coût, mais un investissement essentiel pour l'avenir. C'est également un levier central pour répondre aux défis de demain : lutter contre les inégalités, restaurer la confiance dans les institutions et accompagner une transition juste qui n'exclut personne.



Section 3

Pour une économie du bien-vivre !

Donner un cap : la vision syndicale d'une économie du bien-vivre

La transition juste : un héritage à élargir

Le mouvement syndical wallon porte depuis longtemps l'idée d'une transition juste. Le Congrès wallon de 2022 en avait consolidé la vision autour de cinq piliers essentiels : un dialogue structuré entre pouvoirs publics, entreprises, syndicats, autorités locales et associations ; la création d'emplois verts et décents grâce à des investissements domestiques dans les technologies bas carbone, la Recherche et Développement (R&D) et l'innovation ; le développement de compétences « vertes » via des stratégies publiques d'éducation, de formation et de reconversion ; le respect des droits humains et du travail, garantissant une représentation démocratique des travailleuses, travailleurs et communautés ; et enfin des systèmes de protection sociale forts, assurantiels et solidaires.

Cette ligne de force (LF) s'inscrit pleinement dans cet héritage, mais en élargit volontairement le cadre. Il s'agit de passer de l'accompagnement social de la transition écologique à une économie du bien-vivre, capable d'articuler justice sociale, soutenabilité écologique et démocratie économique.

Cette évolution s'inscrit dans un contexte de contraintes croissantes liées à la disponibilité énergétique, à l'accès aux ressources et aux limites environnementales. Ces contraintes impliquent de repenser les priorités économiques et d'organiser des arbitrages collectifs. Elle suppose également de dépasser une opposition entre défense de l'emploi existant et transformation écologique, en organisant les transitions sectorielles et en sécurisant les parcours professionnels. Cette transition doit se faire avec les travailleurs en entreprise. Ils doivent être consultés et pouvoir participer à l'élaboration des plans sectoriels de transition. Sans adhésion de la force de travail, l'économie ne réussira pas sa transformation.

La transition juste mettait l'accent sur l'accompagnement social et syndical de la transition écologique. L'économie du bien-vivre propose une vision plus intégrée :



articuler les dimensions économiques, sociales, environnementales et démocratiques pour construire un modèle capable de répondre aux besoins réels de la population tout en respectant les limites planétaires.

Dans un contexte où de nouvelles orientations politiques redessinent les priorités socio-économiques, l'enjeu est double : défendre les droits sociaux, environnementaux et démocratiques, et imaginer collectivement le RÊVE général d'une économie du bien-vivre — juste, solidaire, sociale, démocratique et écologique. Une économie capable de créer et de défendre des emplois stables et durables, ancrés dans le territoire et au service de la collectivité.

Cette économie s'inscrit dans le cadre du Common Security proposée par Confédération Syndicale Internationale où la sécurité des travailleurs est garantie par la coopération, le multilatéralisme et la justice sociale et non par la course à l'armement. L'économie du bien-vivre devient ainsi un véritable projet de société, dans lequel tous les citoyens peuvent s'épanouir en paix, capable de guider nos priorités syndicales et d'orienter les politiques publiques. L'Etat belge consacre des moyens publics considérables aux aides publiques aux entreprises, qui représentent, en Belgique, plus de 1,5 fois le budget de l'enseignement. Réorienter ces aides publiques aux entreprises dans une perspective de transition juste constitue un des leviers les plus puissants pour l'économie du bien-vivre.

Une économie du bien-vivre ne peut reposer uniquement sur des objectifs sociaux ou environnementaux. Elle suppose de garantir les conditions matérielles de leur réalisation, notamment en matière d'énergie, d'investissement et de capacités productives. Toutefois, garantir les conditions matérielles du bien-vivre ne justifie pas de soutenir une croissance économique à tout prix, mais d'assurer la capacité collective à répondre aux besoins essentiels, tout en dirigeant l'activité vers des trajectoires soutenables.

Définir une économie du bien-vivre : répondre aux besoins dans les limites planétaires

Construire une économie du bien-vivre, c'est définir un cadre cohérent où les emplois créés sont utiles socialement, durables et ancrés localement ; où les activités économiques respectent les limites écologiques ; où les besoins essentiels (logement, soins, mobilité, énergie, services à la personne) de la population, et en particulier les personnes potentiellement plus précaires (en situation de handicap, familles monoparentales, malades…), sont pris en compte ; où l'accès à une énergie suffisante et décarbonée et abordable est garanti aux ménages comme aux activités économiques ; où les transitions énergétique et numérique s'accompagnent d'une montée en



compétences accessible à toutes et tous, dès le plus jeune âge ; et où la démocratie économique est renforcée par la transparence, le contrôle public et la participation des travailleurs. Une économie du bien-vivre nécessite une énergie suffisante, décarbonée et abordable pour les ménages comme pour l'industrie. Dans l'idée de la boucle du Hainaut : la CSC wallonne soutient le développement coordonné des infrastructures énergétiques, des réseaux, du stockage et des capacités (renouvelables) de production nécessaires à la décarbonation de l'industrie, et un prix européen de l'énergie.

Les politiques économiques doivent intégrer l'ensemble du cycle de vie des biens et services, de la production à la fin de vie, afin de limiter les impacts environnementaux et renforcer la circularité.

Les perspectives d'une croissance durable reposant sur un découplage complet entre activité économique et impacts environnementaux restent plus qu'incertaines. Par ailleurs, dans un contexte marqué par une énergie plus coûteuse et plus contrainte, les modèles de croissance traditionnels sont remis en question. Ces évolutions imposent d'intégrer explicitement des contraintes dans les choix économiques et de définir collectivement et démocratiquement les priorités de développement. La définition des priorités économiques implique dès lors une hiérarchisation des activités, fondée sur plusieurs critères combinés : leur utilité sociale, leur capacité à créer des emplois de qualité, leur impact environnemental et leur caractère stratégique dans les chaînes de valeur, notamment au regard du maintien de capacités industrielles indispensables à la transition écologique et à l'autonomie économique. Ces priorités économiques doivent être déterminées de manière démocratique en impliquant les travailleurs et ne doivent pas être l'apanage des actionnaires des entreprises capitalistes.

La Wallonie doit maintenir et développer une base industrielle forte, notamment dans la sidérurgie, la métallurgie, la chimie, les matériaux, les technologies de l'énergie, les équipements industriels et les filières stratégiques liées à la transition écologique, afin de s'assurer que la transition écologique ne conduise pas à remplacer une dépendance aux énergies fossiles par une dépendance aux importations de produits industriels, de métaux critiques ou de technologies étrangères.

Une des missions du Congrès 2026 est d'identifier et de prioriser les critères concrets d'une économie créatrice d'emplois de qualité, décarbonée, solidaire et territorialisée. Ces critères doivent permettre d'évaluer les projets économiques soutenus par les pouvoirs publics, d'orienter les politiques régionales d'emploi, de formation, d'innovation et de transition, et de soutenir les initiatives syndicales, citoyennes et coopératives dans l'économie sociale, circulaire ou locale.



Les critères généraux définissent les balises du RÊVE général d'une économie du bien-vivre. Leur traduction opérationnelle dans la conditionnalité des aides aux entreprises constitue l'un des leviers prioritaires pour orienter l'action publique, sans préjuger des autres outils qui pourront être mobilisés. A leur côté, une partie du budget public aujourd'hui consacré à soutenir les entreprises privées devrait être alloué à la création d'emplois publics dans des filières importantes pour la transition juste comme la rénovation énergétique.

Donner un cadre : les balises du RÊVE général d'une économie du bien-vivre

Économie – Créer des emplois locaux, utiles et décarbonés

Sur le plan économique, une économie du bien-être repose sur la création d'emplois stables, durables et de qualité, ancrés dans les territoires et faiblement délocalisables. Elle implique de soutenir des activités qui renforcent l'utilité sociale, favorisent l'intensité d'emploi local et contribuent à la décarbonation de l'économie, le tout dans le respect des droits humains. L'objectif est de privilégier des modèles productifs qui créent de la valeur pour la collectivité, tout en renforçant la résilience économique de la région (notamment en favorisant les circuits courts). Cette approche met l'accent sur des activités capables de générer des emplois utiles et de qualité, alignés avec les atouts naturels, les savoir-faire et les besoins du territoire, tout en les rendant compatibles avec les impératifs climatiques. Elle implique également une politique industrielle visant à sécuriser les chaînes de valeur existantes et à les développer, à redéployer les industries répondant aux besoins essentiels, à réduire les dépendances extérieures et à soutenir les secteurs stratégiques pour la transition.

Rôle de l'IA

L'intelligence artificielle doit être un outil à utiliser pour soutenir le développement de l'économie et aider les travailleurs dans leurs tâches. Elle ne doit pas remplacer les travailleurs ni les mettre en difficulté. L'intelligence artificielle doit être au service du bien-vivre. Elle transforme déjà en profondeur l'organisation du travail et de nombreux métiers. Si elle peut constituer un levier d'innovation, d'amélioration des conditions de travail et des gains de productivité, elle soulève également des inquiétudes légitimes quant à l'avenir de l'emploi. Certains métiers sont déjà fragilisés par l'automatisation de



tâches autrefois réalisées par des travailleurs, tandis que de nouvelles formes de surveillance et d'intensification du travail apparaissent. La CSC wallonne défend le principe selon lequel les progrès technologiques doivent bénéficier à l'ensemble de la société. Les gains de productivité liés à l'intelligence artificielle ne peuvent se traduire uniquement par une augmentation de profits, mais doivent également contribuer à la création d'emplois de qualité, à la réduction du temps de travail, à l'amélioration des conditions de travail et au développement des compétences des travailleurs. Face à ces mutations, il est essentiel d'anticiper les impacts de l'intelligence artificielle sur l'emploi, de renforcer l'accès à la formation tout au long de la vie et d'associer les représentants des travailleurs aux choix technologiques effectués dans les entreprises. L'innovation ne doit pas conduire à l'exclusion de celles et ceux dont les compétences sont remplacées par les machines. Une économie de bien-vivre est une économie où la technologie reste au service de l'humain, de l'emploi et du progrès social.

Social et formation – Répondre aux besoins essentiels et renforcer les compétences

Sur le plan social, l'économie du bien-vivre vise à répondre aux besoins essentiels de la population — logement, soins, services à la personne — tout en réduisant la pauvreté et en renforçant la cohésion sociale. Elle suppose un accès effectif à la formation continue pour toutes et tous en améliorant l'offre de formation locale, afin de permettre des reconversions et transitions professionnelles alignées avec les transitions énergétique et numérique, et tenant compte des spécificités locales. Le renforcement des compétences initiales (dès l'école), notamment mais pas exclusivement dans les filières STEAM (Sciences, Technologies, Ingénierie, Arts et Mathématiques), constitue un enjeu majeur pour soutenir les secteurs d'avenir et garantir une participation pleine et entière des travailleuses et travailleurs aux transformations en cours. L'économie du bien-vivre articule ainsi inclusion sociale, montée en compétences et qualité de l'emploi.

La transformation des compétences doit faire l'objet d'une planification à moyen et long terme en concertation avec les travailleurs au sein des entreprises et des secteurs, articulée avec les besoins sectoriels liés à la transition et à la réindustrialisation afin d'éviter les difficultés de recrutement dans les secteurs clés de la transition.

La transition vers une économie décarbonée ne se limite pas à une évolution des activités, mais implique une transformation profonde des métiers. Elle nécessite à la fois le développement de compétences dédiées à la décarbonation des processus existants (rénovation, transformation industrielle, dépollution), et l'émergence de nouvelles



compétences liées au fonctionnement d'activités bas carbone et circulaires. En ce sens, à côté des formations sectorielles, la CSC wallonne plaide pour des dispositifs de formation intersectoriels, qui pensent et anticipent le passage d'un secteur à l'autre, au regard de l'urgence et de l'importance de la transition écologique. Cela doit intégrer une revalorisation de l'ensemble de l'enseignement.

Cette transition nécessite de garantir des reconversions sécurisées (maintien du salaire, accompagnement, validation des compétences).

Environnement – Sobriété, circularité, relocalisation

Sur le plan environnemental, l'économie du bien-vivre repose sur la sobriété énergétique, la circularité des matériaux et la relocalisation des activités. Elle vise à réduire la dépendance aux énergies fossiles, à privilégier des modes de production sobres et réparables, et à développer des filières circulaires fondées sur le réemploi, la réparation et le recyclage. La relocalisation des chaînes d'approvisionnement et l'accélération de la rénovation énergétique du bâti constituent également des leviers essentiels pour renforcer la résilience du territoire (une attention particulière doit être apportée aux bâtiments publics). Le développement des énergies renouvelables, de la relocalisation et du recyclage doit être pensé de manière coordonnée aux échelles wallonne, belge et européenne, dans le respect des réalités locales.

La relocalisation des chaînes de valeur permet non seulement de renforcer la résilience économique et l'emploi local, mais aussi de réduire l'empreinte environnementale liée au transport international de marchandises et aux dépendances stratégiques. Cette approche environnementale s'inscrit dans une logique de long terme, où la préservation des ressources et la réduction des impacts écologiques deviennent des conditions indispensables au bien-vivre collectif. Certaines activités à forte intensité carbone mais socialement et stratégiquement indispensables, doivent faire l'objet de stratégies de transformation prioritaire, combinant réduction des émissions, innovation technologique, maintien de l'emploi local et en priorisant la reconversion des travailleurs de ce secteur.

La transition écologique implique également de renforcer la souveraineté alimentaire, de préserver les terres agricoles et de soutenir les circuits courts de production et de consommation. La sobriété doit prioritairement porter sur la réduction du gaspillage des ressources et l'amélioration de l'efficacité énergétique, tout en préservant les capacités productives nécessaires pour répondre aux besoins collectifs.



Mobiliser un levier d'action : la conditionnalité juste des aides publiques

Lors des consultations, les militant.e.s ont priorisé plusieurs conditions permettant de traduire ces balises d'une économie du bien-vivre dans les domaines économique, social et environnemental.

Conditionnalité liée à l'emploi et à l'ancrage territorial

Pour traduire ces balises dans les politiques publiques, les aides aux entreprises doivent être conditionnées à la création d'emplois locaux en CDI assortis d'une durée minimale, à la priorité donnée au temps plein et à la limitation des contrats précaires, à l'engagement de maintenir l'activité dans la région, à l'utilisation de fournisseurs locaux ou de circuits courts, ainsi qu'à la mise en œuvre de plans de décarbonation vérifiables avec interdiction de sous-traitance en cascade au-delà du niveau 2.

Les aides publiques doivent être conditionnées à des engagements contraignants et vérifiables, au service de l'intérêt général, de l'emploi de qualité et du développement économique durable.

1. **Avant leur octroi**, la nécessité de l'intervention publique et ses retombées attendues doivent être évaluées. Les aides doivent répondre à des objectifs précis en matière de création et de maintien d'emplois de qualité, de respect des droits des travailleurs, de formation, de transition écologique, d'investissement productif et d'un ancrage durable sur le territoire régional des retombées économiques, industrielles et sociales des projets financés par la Wallonie.
2. **Pendant leur mise en œuvre**, la CSC revendique une transparence complète sur les aides accordées, un contrôle effectif du respect des engagements et un renforcement des droits d'information et de consultation des représentants des travailleurs. Le non-respect des conditions doit entraîner des sanctions proportionnées, pouvant aller jusqu'à la suspension ou au remboursement des aides.
3. **Après l'intervention publique**, une évaluation indépendante doit permettre de vérifier les résultats effectivement obtenus, notamment en matière d'emploi, d'investissement et de retombées économiques, sociales et environnementales, ainsi que leur caractère additionnel par rapport à ce qui aurait été réalisé sans aide.

Les aides publiques doivent ainsi devenir un véritable levier de développement économique et social, soumis au contrôle démocratique et à une obligation de résultats.



Toute entreprise procédant à une restructuration, une délocalisation ou une suppression significative d'emplois après avoir bénéficié d'aides publiques doit rembourser totalement ou partiellement les aides perçues. Toute aide doit être conditionnée au dialogue social, au maintien de l'emploi et à la création d'emplois respectueux de l'environnement. Une entreprise ne peut pas utiliser l'argent public pour rationaliser, délocaliser ou externaliser ses activités, sous peine de remboursement.

Ces conditionnalités doivent s'accompagner de mécanismes de suivi, d'évaluation et de sanctions en cas de non-respect des engagements pris par les entreprises. Dans cette optique, un renforcement des services de l'inspection sociale et économique est nécessaire afin de rendre les contrôles effectifs. Par ailleurs, ces aides ne peuvent en aucun cas être redistribuées sous formes de dividendes ou autres rémunérations dissimulées.

Social et formation – Conditionnalité liée à la qualité de l'emploi et aux compétences

Les aides publiques doivent également être conditionnées à l'accès effectif à la formation continue pour tous les travailleurs, à l'existence de plans de reconversion alignés avec les transitions énergétique et numérique, à la transparence salariale et au respect strict du droit du travail, à la suppression du recours abusif et/ou injustifié à l'intérim et aux contrats atypiques, ainsi qu'à des engagements concrets en matière de qualité de vie au travail. Il importe également de permettre aux jeunes travailleurs.euses de bénéficier de rémunération de qualité et d'éviter à leurs égards toutes formes de sous-statuts.

Lorsque des aides publiques sont mobilisées, les travailleurs doivent disposer de droits renforcés d'information, de consultation et d'intervention sur les orientations stratégiques de l'entreprise. Les aides publiques à la formation doivent être conditionnées au respect de la législation sociale en matière de formation. Tout manquement constaté doit pouvoir entraîner des sanctions appropriées, pouvant aller jusqu'au remboursement total ou partiel des aides perçues.

Un recensement et une diffusion des bonnes pratiques en matière de conditionnalité des aides publiques, de qualité de l'emploi et de transition écologique peuvent utilement accompagner la mise en œuvre et l'évaluation de ces dispositifs.



Environnement – Conditionnalité liée à la sobriété et à la circularité

Enfin, au niveau global, les aides doivent être conditionnées à la mise en place et aux résultats de conventions carbones débouchant sur des investissements de modernisation et de décarbonation des outils industriels concernés, à la réduction mesurable de la consommation d'énergie fossile, à l'utilisation de matériaux réparables, recyclables ou circulaires, à la mise en place de plans de rénovation énergétique des bâtiments, au développement de filières locales de réparation, de réemploi et de circuits courts, à la garantie de réhabilitation des sites (exemple : une carrière réhabilitée en site écologique), ainsi qu'à l'adoption de stratégies de sobriété fondées sur des technologies low tech et l'efficacité énergétique. Les aides publiques à vocation environnementale doivent également être conditionnées à la réalisation de plans de transition juste visant le maintien et la création d'emplois verts de qualité ainsi que la formation et le développement des compétences des travailleurs dans les filières durables.

Par ailleurs, l'économie du bien-vivre suppose d'appliquer le "principe de précaution" lorsque les impacts potentiels sont significatifs et irréversibles.

Enfin, les entreprises bénéficiant d'aides publiques doivent limiter leur impact carbone et démontrer un engagement durable en matière d'investissements productifs, d'innovation, de recherche et développement ainsi que de modernisation des outils industriels et des chaines de production. En marge de cette conditionnalité des aides, il est primordial de se pencher sur la mise en place de normes anti-abus contraignantes pour les entreprises polluantes. Lors de leur implantation, par exemple, l'idée d'exiger une caution environnementale mériterait d'être approfondie.

Rôle public et fiscalité : orienter l'économie

Pour les activités stratégiques essentielles au bien-vivre et à la transition, les pouvoirs publics doivent être amenés à jouer un rôle plus direct, notamment via des participations publiques, afin de sécuriser les capacités productives, orienter les investissements et garantir l'ancrage territorial.

Les marchés publics doivent être mobilisés comme un levier stratégique pour orienter la demande vers des biens et services répondant aux objectifs sociaux, environnementaux et industriels. Ils doivent intégrer des critères contraignants en matière de contenu local,



de gouvernance transparente, de qualité de l'emploi et de performance environnementale.

Par ailleurs, une économie du bien-vivre suppose un rééquilibrage de la fiscalité au travers d'une augmentation des recettes régionales.

Les dispositifs fiscaux doivent être utilisés comme un levier d'orientation des activités économiques et doivent soutenir les investissements productifs et la transformation industrielle, notamment via des incitants ciblés, conditionnés à l'emploi, à la localisation et à la décarbonation.

Conclusion

Si nous le voulons, le Congrès 2026 peut être un de ces instants où tout bascule. Le moment où une société découvre qu'elle peut répondre à ses besoins réels, renforcer ses liens et affronter la transition écologique non plus comme une contrainte, mais comme une opportunité. Le moment où l'argent public devient une force qui oriente, qui choisit, qui soutient des activités utiles, durables, ancrées dans les territoires et un levier puissant qui oriente l'économie vers le bien-vivre collectif. Pour ce faire, la Wallonie doit se doter d'une stratégie de souveraineté industrielle permettant de maintenir et développer les chaînes de valeur essentielles, l'emploi industriel et les capacités productives stratégiques.

Alors de slogan, le RÊVE général d'une économie du bien-vivre devient un horizon, un cap politique et syndical, avec un cadre défini et des leviers concrets d'action collective.



Section 4

La réduction collective du temps de travail : un choix de société !

Contextualisation

Dans la période actuelle, marquée par l'installation d'une majorité fédérale « Arizona », la question du temps de travail s'inscrit dans un rapport de forces profondément structuré par des logiques de « flexibilisation » et de mise sous pression des travailleurs. Alors que l'objectif numéro un des gouvernements est d'augmenter le taux d'emploi, pour atteindre 80%, nous n'avons toujours pas compris comment ils allaient arriver à créer de nouveaux emplois. La plupart des mesures qu'ils ont prises jusqu'ici vont augmenter le temps de travail de ceux qui possèdent déjà un emploi : défiscalisation des heures supplémentaires, extension des flexi-jobs, fin de la plupart des RCC, report de l'âge de la pension, malus pension, suppression des mécanismes de réduction individuelle du temps de travail, augmentation du travail étudiant, hausse du temps de travail gratuit des enseignants (du secondaire), allongement de la « journée » de travail jusque 22h et ainsi de suite.

À l'instar des périodes antérieures – où les gouvernements n'avaient pour obsession que de renforcer la flexibilité, au détriment de la qualité de vie des travailleurs – la dynamique politique dominante tend aujourd'hui encore à privilégier une adaptation du travail aux exigences du marché et du capital, plutôt qu'une transformation du modèle au service du bien-être collectif. Dans ce contexte, la réduction collective du temps de travail doit être appliquée, non pas comme une revendication sectorielle ou défensive, mais comme un projet politique global, structurant et porteur d'une alternative à la trajectoire actuelle.

Cette alternative, nous souhaitons la promouvoir en Wallonie en développant des projets pilotes ou en mettant en lumière les initiatives sectorielles déjà existantes, afin de les transposer à d'autres secteurs d'activité. Par exemple, elle pourrait être mise en œuvre dans certains secteurs où la pénibilité n'est aujourd'hui pas, ou insuffisamment, reconnue. Elle pourrait également être articulée aux réflexions sur les aménagements de fin de carrière. Mais ce rêve de la RCTT, nous le souhaitons à terme pour tous les secteurs, indépendamment de l'âge des travailleus·euses, et pour l'ensemble de la Belgique.



Répartition inégalitaire du temps

La société du travail est caractérisée par une répartition profondément inégalitaire du temps, entre surcharge pour certains et exclusion durable pour d'autres. Une partie importante de la population travaille beaucoup et affirme manquer de temps, tandis qu'une autre est maintenue à l'écart de l'emploi ou cantonnée à des temps partiels précaires. Cette inégalité de répartition du temps ne se limite pas au travail rémunéré : le temps de travail domestique et de soin reste, lui aussi, réparti de manière profondément inégalitaire et genrée, les femmes continuant à en assumer une part disproportionnée, en plus, bien souvent, de leur emploi. Cette contradiction, loin de s'être résorbée, s'est intensifiée avec les transformations du marché du travail et la diffusion de nouvelles formes d'emploi fragmentées. Dès lors, la réduction collective du temps de travail apparaît plus que jamais comme une réponse structurante à cette triple crise du travail : crise de sa qualité, crise de sa répartition et crise des inégalités persistantes en matière de travail domestique et de soins.

Un modèle de société

Dans la perspective défendue par la CSC wallonne, cette revendication doit être replacée au cœur d'un projet de « bien-vivre en Wallonie », qui dépasse la seule dimension économique pour embrasser une vision globale de la société. Dans un système économique qui poursuit une croissance illimitée sur une planète aux ressources finies, le travail doit lui aussi être envisagé comme une ressource à partager équitablement, au même titre que les ressources naturelles ou énergétiques.

La réduction du temps de travail ne se limite pas à une diminution des heures prestées : elle constitue « un véritable projet de société », qui agit sur l'emploi, la santé, l'égalité, la participation citoyenne et la cohésion sociale et qui doit permettre une meilleure conciliation vie privée-vie professionnelle (avec partage des tâches). En donnant à tous plus de temps libre, la réduction du temps de travail permet de participer davantage à la vie locale, de suivre les débats de société, de s'investir dans des associations ou de prendre part à la vie démocratique. Elle peut également aider à lutter contre l'isolement social, en permettant de consacrer plus de temps aux proches, à la vie de quartier et aux solidarités du quotidien, particulièrement importantes pour les personnes âgées, les familles monoparentales et les personnes fragilisées. Elle devrait également permettre aux travailleurs·ses à temps partiel d'avoir une augmentation de leurs heures et de tendre vers un meilleur revenu. En ce sens, elle s'inscrit pleinement dans l'ambition du



Congrès 2026 de redéfinir les conditions d'une vie digne et équilibrée pour toutes et tous en Wallonie.

Partage des gains de productivité

L'un des fondements centraux de cette revendication réside dans la question du partage des gains de productivité. Ces derniers ont historiquement permis à la fois d'augmenter les salaires et de réduire le temps de travail, mais ils sont aujourd'hui captés de manière croissante par le capital. Cette évolution, toujours à l'œuvre, justifie pleinement une réorientation des richesses produites, afin de permettre une nouvelle étape de réduction collective du temps de travail. Dans ce cadre, la semaine de quatre jours avec maintien du salaire (et des congés légaux), mais aussi d'autres dispositifs permettant d'atteindre un « bien-vivre » tout au long de la vie active par une réduction du temps de travail en fonction des réalités vécues par les travailleurs (allègement de fin de carrière, 5ème semaine de congés légaux, etc.), ne doivent pas être vus comme une rupture irréaliste, mais au contraire une prolongation logique du progrès social, interrompu depuis plusieurs décennies.

Le partage des gains de productivité et du temps de travail doit également être envisagé au regard des évolutions technologiques. Si celles-ci ont permis l'émergence de nouveaux métiers et activités, la qualité des emplois créés s'est révélée très diverse, allant d'emplois hautement qualifiés à des formes de travail plus précaires ou davantage soumises à la flexibilité. Dans le même temps, les gains de productivité continus issus de la numérisation, de l'automatisation et de l'intelligence artificielle réduisent progressivement les besoins en main-d'œuvre dans de nombreux secteurs. Ces gains de productivité ne peuvent dès lors bénéficier uniquement au capital. Ils doivent également permettre de repenser la notion d'équivalent temps plein, de réduire la durée du travail et de financer une organisation collective du temps libéré au profit des travailleurs et de la société.

Maintien du salaire et embauche compensatoire

Le maintien intégral du salaire (dans toutes ses composantes) s'impose comme une condition essentielle, tant pour garantir l'adhésion des travailleurs que pour éviter que la réforme ne se traduise par une dégradation des conditions de vie. Ce maintien salarial doit également s'accompagner du maintien de tous les droits liés au temps plein : crédit-



temps, pension, etc. De même, l'exigence d'embauches compensatoires est déterminante : la réduction du temps de travail n'a de sens que si elle permet effectivement de « partager l'emploi disponible » et de lutter contre le chômage structurel. À cet égard, la CSC doit réaffirmer avec force que toute réduction du temps de travail non accompagnée de créations d'emplois risquerait d'aboutir à une intensification du travail, ce qui contredirait son objectif fondamental. Il s'agit pour nous de créer des emplois pérennes et de qualité.

Travailler moins pour travailler toutes et tous !

L'idée fondamentale est que la réduction collective du temps de travail permet de redistribuer un volume de travail global qui, lui, n'évolue pas nécessairement au même rythme que la population active. Si la productivité augmente sans réduction du temps de travail, l'entreprise a besoin de moins de bras et crée du chômage. Ces gains de productivité doivent bénéficier aussi aux travailleuses et aux travailleurs, notamment sous la forme d'une réduction du temps de travail sans perte de salaire. Inversement, une diminution du temps de travail, en cours ou en fin de carrière, libère un volume d'heures qui peut être transformé en emplois supplémentaires, à condition d'être accompagné d'embauches compensatoires effectives. Ces embauches doivent être de véritables créations d'emploi et ne peuvent être remplacées par une multiplication de contrats précaires (temps partiels involontaires, intérim, flexi-job, contrat étudiants, etc.). Il faut donc que les salaires horaires soient augmentés, afin que des salaires insuffisants ne poussent pas des travailleurs à augmenter leurs revenus par des emplois précaires (par exemple les flexi-jobs, etc.). La réduction collective du temps de travail doit, constituer un levier de sécurisation des parcours professionnels.

A l'échelle de la Wallonie9, la mise en place d'une semaine de quatre jours ou d'autres dispositifs de réduction collective du temps de travail pourraient raisonnablement permettre la création nette de plusieurs dizaines de milliers d'emplois au fil des années et selon les choix politiques et les modalités de mise en œuvre retenues.

[9] Tout en restant rigoureux et prudents, nous pouvons tenter une projection pour la Wallonie. Celle-ci compte environ 1,5 à 1,6 million de personnes en emploi. Une réduction du temps de travail de 38 heures à 32 heures hebdomadaires représente une diminution d'environ 15 à 16 % du temps de travail individuel. En première approche, si ce volume de travail était intégralement redistribué sous forme d'emplois, cela correspondrait théoriquement à un potentiel de l'ordre de 200.000 à 250.000 emplois supplémentaires.



Une telle estimation doit toutefois être nuancée pour rester crédible dans le débat public et syndical. Dans la réalité, une partie de la réduction du temps de travail peut être absorbée par des ajustements organisationnels (nouvelles technologies, IA, etc.), des gains de productivité ou des réorganisations internes. En outre, la mise en œuvre se ferait nécessairement de manière progressive, sectorielle et négociée. Dans ce cadre, une estimation plus réaliste et politiquement défendable consisterait à considérer qu'entre 50 % et 70 % du volume d'heures libérées donnerait lieu à des embauches effectives.

Un tel impact sur l'emploi aurait des effets structurants majeurs pour la région. D'une part, il contribuerait de manière significative à résorber le chômage structurel, qui reste particulièrement élevé en Wallonie, notamment chez les jeunes et les travailleurs moins qualifiés. D'autre part, il permettrait de réduire la précarité en offrant des perspectives de stabilisation à de nombreux travailleurs à temps partiel subi, en ligne avec un objectif d'égalité. Enfin, il renforcerait mécaniquement le financement de la sécurité sociale, en augmentant le nombre de cotisants, tout en diminuant les tensions sur la sécurité sociale.

Cet argument doit être articulé de manière claire : la réduction collective du temps de travail n'est pas seulement une mesure de bien-être individuel, elle constitue une véritable politique de l'emploi, probablement l'une des plus efficaces à long terme. Des expériences internationales, notamment celle des 35 heures en France, ont montré que des centaines de milliers d'emplois pouvaient être créés dans un cadre comparable, même si les modalités concrètes influencent fortement les résultats.

La réduction collective du temps de travail ne doit pas être présentée uniquement comme une conquête sociale pour ceux qui ont déjà un emploi, mais comme un instrument de justice collective, permettant d'ouvrir l'accès au travail à celles et ceux qui en sont aujourd'hui exclus. De plus, elle permet aussi d'augmenter les salaires des temps partiels et en ce sens, est une des réponses à la problématique de leur trop faible revenu. Elle incarne ainsi une réponse concrète à une double exigence : mieux vivre en travaillant moins, et permettre à toutes et tous de travailler.

Formulée de cette manière, la revendication prend toute sa portée stratégique. Elle dépasse le registre de l'utopie pour s'inscrire dans une trajectoire réaliste de transformation du marché du travail wallon, en phase avec les objectifs de plein emploi, de cohésion sociale et de renforcement du modèle de sécurité sociale. Elle permet, surtout, de réaffirmer une idée simple mais structurante : face à une société qui produit toujours plus de richesses, la question centrale n'est pas de travailler davantage, mais de travailler autrement, en partageant le travail pour que chacun puisse trouver sa place. Les modalités d'application de la RCTT doivent être négociées obligatoirement avec les



interlocuteurs sociaux. Les gains de productivité doivent en effet bénéficier à l'ensemble de la société et non se traduire par une concentration des richesses et une destruction nette d'emploi.

La RCTT doit être mise au service du bien vivre, de la justice sociale et du plein emploi avec une augmentation des salaires. En Belgique, des exemples existent déjà dans le marchand (le pharmaceutique, par exemple) et le non-marchand (le secteur de l'aide aux familles et aux aînés, avec des dispositifs comme le fonds Old Timer et le Plan Tandem) de 32h/semaine en 4 jours sans perte de salaire et avec embauches compensatoires. Certains de ces employeurs bénéficient d'ailleurs de subventions publiques pour ces dispenses de prestations. Nous souhaitons que d'autres secteurs s'en inspirent.

Nous devons également nous doter d'un argumentaire plus fort, études à l'appui, pour contrer les pratiques de temps plein actuel appliqué sur 4 jours/semaine, parfois dépeintes comme la solution pour mieux concilier la vie familiale et professionnelle. A défaut de solutions collectives efficaces et suffisantes, cette "nouvelle" organisation du travail est promue comme une alternative plus "raisonnable" que la RCTT que nous défendons. Nous devons davantage informer les travailleurs et travailleuses sur les impacts en termes d'accidents de travail, de risques psychosociaux, d'absence et maladie professionnelle que cette organisation du travail peut induire. La solution pour une meilleure conciliation vie privée/vie professionnelle est à rechercher dans des solutions collectives !

Enfin, dans un contexte où l'IA ainsi que les nouvelles technologies transforment profondément le paysage de l'emploi, nous devons également nous pencher sur les implications concrètes à l'égard de cette alternative que nous défendons. Si l'IA ainsi que les nouvelles technologies peuvent permettre de dégager du temps de travail, il faut que les travailleurs et les travailleuses puissent en premier lieu en bénéficier pour améliorer leur bien-être au travail et leur qualité de vie. Nous devons nous doter de balises pour éviter, tenant compte de la présence croissante de l'IA et les nouvelles technologies dans nos entreprises, que la RCTT ne s'accompagne pas, ou moins, d'embauches compensatoires.

Qui paie ?

La question du financement doit être abordée avec rigueur, afin de répondre aux objections récurrentes qui accompagnent cette revendication. La réduction du temps de



travail est économiquement possible, à condition d'opérer des choix dans la répartition des efforts entre les différents acteurs. Dans le contexte actuel, la CSC wallonne doit assumer un positionnement clair : le financement de la semaine de quatre jours et/ou d'autres dispositifs de réduction collective du temps de travail ne peut reposer sur les travailleurs, ni sur un affaiblissement du financement de la sécurité sociale. Au contraire, il doit s'appuyer sur une mobilisation accrue des gains de productivité, du capital, des profits et sur une contribution plus juste des entreprises et des actionnaires, ainsi que sur une réorientation des politiques publiques, notamment en conditionnant les aides aux entreprises à des objectifs d'emploi durable et de qualité, et de réduction du temps de travail.

Dans le même esprit que nous avons vu apparaître la taxe sur la force motrice, qui a instauré, dans les années 60, une taxe sur la puissance totale des moteurs qu'utilisaient les entreprises pour leur activité industrielle ou commerciale, nous devons imaginer et promouvoir un mécanisme similaire pour les entreprises qui utilisent l'IA et les nouvelles technologies et pour lesquelles des bénéfices sont dégagés et/ou où cela aurait une incidence sur la masse salariale. Les fonds récoltés pourraient notamment être mobilisés pour subventionner la non-perte de salaire des travailleurs et travailleuses en RCTT.

Y compris au sein des PME !

La réduction collective du temps de travail doit également être réaffirmée comme un projet réaliste et porteur au sein des petites et moyennes entreprises. Il y a des spécificités à prendre en considération (notamment au niveau des modalités et formes de la RCTT; réductions d'heures ou de jour par exemple) qui doivent être discutées et négociées par secteur pour penser et proposer plusieurs modèles.

Renforcer la sécu !

À cet égard, l'enjeu du financement de la sécurité sociale constitue un point crucial du discours. Contrairement aux idées reçues, la réduction collective du temps de travail peut contribuer à en renforcer les bases, en augmentant le nombre de cotisants grâce aux embauches compensatoires, en permettant aux travailleurs plus âgés de continuer à travailler dans des conditions soutenables, et en réduisant certaines dépenses liées au chômage ou à la santé. Dans une région comme la Wallonie, confrontée à des taux d'emploi plus faibles et à des inégalités sociales importantes, cet argument revêt une



importance stratégique majeure. Il permet de repositionner la réduction collective du temps de travail non comme un coût, mais comme un investissement social structurant. Il en va de même côté santé : le surtravail est un facteur reconnu de dégradation physique et mentale (troubles musculosquelettiques, burn-out, autres maladies professionnelles). Moins de temps de travail, c'est donc aussi moins de pathologies liées au travail, et une charge allégée pour l'assurance maladie-invalidité et pour les mutuelles.

Réduction individuelle ou collective ?

Face à un gouvernement fédéral qui privilégie des formes individualisées et flexibilisées de réduction du temps de travail, la CSC wallonne doit enfin insister sur la dimension fondamentalement collective de sa proposition. La réduction collective du temps de travail ne peut être confondue avec le temps partiel ou les dispositifs individualisés comme l'annualisation du temps de travail promue par le gouvernement Arizona, qui tendent souvent à accroître les inégalités. Il s'agit de fixer une nouvelle norme sociale garantissant pour l'ensemble des travailleurs la concrétisation de ces droits par la négociation collective y compris dans les secteurs et les entreprises.

Utopie ou réalité ?

Dans cette perspective, la semaine de quatre jours et les autres dispositifs de réduction collective du temps de travail apparaissent comme un horizon mobilisateur, à la fois concret et porteur de sens. Ils incarnent une réponse aux aspirations contemporaines à un meilleur équilibre tout au long de la vie, tout en constituant un levier de transformation économique et sociale. En augmentant le temps disponible des travailleurs sans diminuer leurs revenus, le temps libéré permet non seulement d'améliorer la qualité de vie, mais aussi de soutenir l'activité économique en réinjectant davantage de revenus dans les circuits de consommation et les commerces de proximité. Dans un contexte marqué par le développement de l'intelligence artificielle et de l'automatisation, la réduction du temps de travail permet également d'anticiper les transformations du marché de l'emploi.

De même, La CSC wallonne souhaite des alternatives concrètes pour un temps de travail allégé en fin de carrière. Plusieurs mesures permettent de réduire le temps de travail pour les travailleurs plus âgés et de tenir compte de la pénibilité de certains métiers. En Belgique, nous demandons par exemple d'assouplir les crédit-temps emplois de fin de carrière, de mettre en place des compte épargne-temps, de reconnaitre les « métiers



pénibles » et de prévoir des formules de RCTT avec des journées de travail réduites ou encore des jours de congé supplémentaires pour les travailleurs âgés. De nombreuses mesures en vigueur dans d'autres pays européens peuvent également nous inspirer, tels le pacte des générations aux Pays-Bas ou la retraite partielle en Allemagne, des systèmes qui permettent un temps de travail progressivement réduit en fin de carrière.

En réactivant cette revendication dans le cadre du Congrès 2026, la CSC wallonne peut ainsi contribuer à réouvrir un espace politique pour le progrès social, en affirmant que le « bien-vivre » ne peut être dissocié d'un droit effectif à la maîtrise du temps.

En particulier pour les parents et les femmes, la réduction du temps de travail pour toutes et tous permettra une meilleure répartition des différentes tâches (travail domestique et de soin) et tendra à plus d'équilibre pour chacune et chacun. Cela permettra également aux parents de passer plus de temps avec leurs enfants notamment pour les aspects scolaires, culturels, etc.

Conclusion

Pour conclure, la réduction collective du temps de travail, via la semaine de quatre jours en 32 heures mais aussi via d'autres dispositifs (tels que l'allégement en fin de carrière), avec maintien du salaire (et des droits liés au temps plein), embauches compensatoires sans augmentation des cadences et garantie du financement de la sécurité sociale, doit être portée comme une revendication centrale, structurante et transversale. Elle ne constitue ni une utopie abstraite ni une simple mesure technique, mais bien un choix de société : celui de « travailler moins pour travailler tous et vivre mieux », et de faire de la Wallonie un espace où le progrès économique se conjugue avec la justice sociale, la qualité de vie et le bien-être.



Conclusion

Repartir à l'offensive !

Le moment que nous vivons n'est pas seulement un temps de résistance. C'est un moment de bascule. Un moment où, face aux reculs sociaux, aux inégalités croissantes, aux discriminations et aux impasses d'un modèle fondé sur le concept de triple domination (capitaliste, raciste et patriarcale), le profit à court terme et à tout prix, l'épuisement des ressources, une autre voie s'impose avec force : celle du bien-vivre et de la solidarité.

Ce projet n'est ni une utopie abstraite ni un slogan creux. Il est une réponse concrète, structurée et ambitieuse aux crises que traverse notre société. Il affirme une évidence : l'économie doit être au service de l'humain, et non l'inverse. Il rappelle que la richesse existe, mais qu'elle est mal répartie.

Dans ce contexte, la CSC wallonne affirme que des alternatives sont non seulement nécessaires, mais aussi et surtout réalistes. Elles reposent sur un ensemble de revendications concrètes et cohérentes, capables d'améliorer immédiatement les conditions de vie tout en préparant l'avenir.

En matière de revenus, il est indispensable de rompre avec la dynamique actuelle d'accroissement des inégalités et de redonner une place à la négociation collective des salaires. Cela suppose de poser des balises claires :

- limiter effectivement les écarts de revenus au sein des entreprises et des administrations avec un objectif structurant de ratio de 1 à 5 ;
- revaloriser le salaire minimum de manière significative, afin de garantir un revenu réellement compatible avec le bien-vivre ;
- interdire les possibilités légales de formes de contournement des salaires (avantages extralégaux, faux statuts indépendants, sociétés de management, etc.), afin de préserver la sécurité sociale et l'équité entre travailleurs.
- permettre, dans un cadre interprofessionnel sans le carcan de la loi de 1996/2017, la liberté de négocier les salaires dans les secteurs et les entreprises



Ces mesures permettent de réaffirmer un principe fondamental : les revenus du travail, les allocations sociales et revenus de remplacement doivent garantir une vie digne.

Le renforcement des services publics et collectifs constitue un second levier majeur. Il s'agit de garantir à toutes et tous un accès effectif aux droits essentiels, indépendamment des revenus. Cela passe notamment par :

- une automatisation des droits sociaux et fiscaux pour lutter contre le non-recours ;
- une accessibilité renforcée, tant financière que territoriale et humaine, incluant le maintien de guichets physiques incluant une présence et un support humain ;
- une augmentation des moyens collectifs à destination des personnes fragilisées et/ou porteuses de handicap (accessibilité et mobilité, centres dédiés, support des ETA, ...) ;
- une réduction de la place du marché dans les secteurs essentiels, par une dynamique de re collectivisation et donc de refinancement des services publics et collectifs (non-marchands) garantissant un service de qualité pour les bénéficiaires et des conditions de travail et de salaires dignes pour les travailleurs ;
- le financement et le développement de dispositifs concrets tels que la gratuité ou la tarification progressive pour l'énergie, l'eau, les transports publics, l'éducation, la culture, le sport et certains services essentiels.

Au-delà de l'accès aux services, ces choix contribuent à renforcer la cohésion sociale.

La **transformation du modèle économique** constitue un troisième axe structurant. L'objectif est d'orienter les ressources publiques et privées vers des activités économiques et sociales qui répondent réellement aux besoins de la population et aux enjeux climatiques. Cela implique :

- de conditionner strictement les aides publiques à la création d'emplois de qualité, à leur maintien dans le temps, à leur ancrage territorial, à l'information et la participation des travailleurs ;
- d'interdire l'utilisation de fonds publics à des fins de restructuration ou de distribution de dividendes ;
- de soutenir prioritairement les secteurs utiles socialement, durables et créateurs d'emplois locaux ;



- de renforcer le rôle des pouvoirs publics dans les secteurs stratégiques, notamment via des investissements directs ou des participations publiques afin de garantir d'une part la souveraineté alimentaire et d'autre part la souveraineté industrielle de la Wallonie, le maintien des chaînes de valeur essentielles et l'ancrage des activités productives sur le territoire.

Ces choix permettent de redonner du sens à l'économie, de renforcer le contrôle démocratique de l'utilisation des aides publiques et de mettre l'activité économique au service du bien commun.

Enfin, la question de la **réduction collective du temps de travail,** constitue une réponse concrète aux enjeux actuels :

- elle permet de mieux répartir le travail et de lutter contre le chômage ;
- elle améliore la qualité de vie et la santé des travailleurs ;
- elle redonne du temps pour la vie familiale, sociale et citoyenne.

Au-delà de ses effets immédiats, cette revendication porte une vision positive de l'avenir: celle d'une société où le progrès se mesure aussi en temps libéré.

Pris ensemble, ces axes dessinent une trajectoire claire. Ils montrent qu'il est possible de construire une société plus juste, plus solidaire et plus durable, sans renoncer à l'emploi ni au développement économique.

La mise en œuvre de ce projet nécessite des choix politiques forts et justes : un investissement public ambitieux, une fiscalité plus équitable, une régulation renforcée des pratiques économiques, un dialogue social pleinement reconnu et une remise en question de la centralité du capital dans le système économique. Elle suppose également une mobilisation collective et une implication active des travailleuses et des travailleurs.

Mais surtout, elle repose sur des convictions essentielles : le changement est à portée de main, les outils existent, les idées existent, les richesses existent. Dans un contexte souvent marqué par le doute et l'incertitude, il est important de rappeler que d'autres trajectoires sont possibles. Les grandes conquêtes du mouvement social et syndical du passé — réduction collective du temps de travail, sécurité sociale, droits collectifs, etc. — ont démontré qu'une transformation profonde de la société pouvait être obtenue lorsque des objectifs clairs, des revendications structurées et une mobilisation collective se rencontrent.



Le bien-vivre peut et doit s'inscrire dans cette continuité. L'histoire politique récente cherche à saper nos valeurs et repères. Face à cette adversité, il nous faut reconstruire une force collective, redonner confiance, retisser des solidarités.

Pour la CSC wallonne, il ne s'agit pas d'un horizon lointain, mais d'un cap concret. Un cap qui doit guider les choix politiques, structurer l'action syndicale et nourrir le débat démocratique dans les années à venir.

Faire du bien-vivre une réalité pour toutes et tous est un objectif atteignable. C'est désormais une responsabilité et une urgence collectives que de le concrétiser dès demain !